



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Fort-de-France, le 26 juin 2024

Service Agriculture et Forêt  
Pôle territoires ruraux  
Affaire suivie par :  
tél : 05 96 71 20 40  
mel : cdpenaf.daaf972@agriculture.gouv.fr

CAP NORD MARTINIQUE  
DGA Aménagement Transport  
et Environnement  
Carrefour Le Poteau  
97 218 – BASSE-POINTE

Objet : Avis sur permis de construire de TotalEnergies Renouvelables France

Rue G. Biras – Imm Antarès

Parc d'activités de Dothémare

97 139 – Les Abymes

Parcelles : C 73 – C 75 – C 78 – C 79 - AJOUPA BOUILLON – PC 972 201 23 BR 005

Vous avez sollicité l'avis de la commission de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers pour le dossier visé en objet, relatif à la construction d'un parc agrivoltaïque, associant des structures métalliques surélevées et des exploitations agricoles ovine, porcine et maraîchère.

Je vous informe que la commission, réunie le 25 juin 2024, a émis un avis favorable pour cette demande.

Pour le préfet, et par délégation,  
le directeur de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt



Jean-Rémi DUPRAT